



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

20 mars 2018

DATE D'AFFICHAGE

20 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

OBJET

**Fond de concours petit
patrimoine CCVE
Vitreaux Eglise Saint-Pierre**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous- préfecture

Le 30 MARS 2018

Reçue en sous-préfecture

Le 30 MARS 2018

Publiée le 30 MARS 2018

Notifiée le 30 MARS 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Camille CRONIER, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN, Lionnel LAFONTAINE, Alain DENIMAL, Guy PETITBON, André RIETZ, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Caroline PARATRE, Katia MERLEN.

Etaient absents excusés :

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Yves MARRE donne pouvoir à Jacqueline GALEAZZI
Nasser OUDJIT donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à André RIETZ
Stéphane Le PECULIER donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absentes :

Mélanie MATHIEU
Kaite Caroline VILLANUEVA

**FOND DE CONCOURS PETIT PARTIMOINE CCVE
VITRAUX EGLISE SAINT PIERRE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que M Berhault, Architecte de Patrimoine, a réalisé une étude préalable sur cet édifice.

Comme indiqué dans son compte rendu concernant les vitreaux des élévations SUD et EST de l'église : « ces ouvrages sont hors d'état. **Une remise en place des 4 vitreaux est préconisée.** »

La commune doit intervenir pour remplacer ces quatre vitreaux. Le coût s'élève à 16 800 € TTC.

Afin de mener à bien ces travaux, il est nécessaire de solliciter la CCVE pour une aide financière, ce site étant un bâtiment classé au titre des Monuments Historiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

- **PREND ACTE ET APPROUVE** les travaux de mise en place de vitreaux sur l'église Saint-Pierre,
- **SOLLICITE** de la C.C.V.E. un fond de concours nécessaire au financement de ces travaux,
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2018 de la commune le montant relatif à ces travaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

